

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS  
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet  
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 35 **Quorum : 18**

Présents : 29

Ayant donné un Pouvoir : 02

Absents : 04

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 31

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages  
exprimés : 16**

**Secrétaire de séance :**

Georges CAGNIN

**Date de la convocation :**

20/09/2023

**29 présents :** *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, MM. LARDE Alain, PERROT Alain. *Saint-Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, MM. PARAVY Jean-Claude, PUGNOT Bertrand, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : M. PERSON Philippe. *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

**02 Pouvoirs :** *Pont de Beauvoisin* : LOMBARD Daniel à BERTHOLLIER Christian. *Saint Genix les Villages* : LABBAY Catherine à REVEL Daniel.

**04 Absents :** *Domessin* : PICHE Barthélémy. *Saint Béron* : BILLON Pierre. *Saint-Genix-les-Villages* : PICARD Marie-France, DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre.

**OBJET : EPFL / CHAMPAGNEUX-TIES I : AVENANT FINANCIER N°2**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU la convention d'intervention et de portage du 08 avril 2021,

VU l'avenant financier n°1,

CONSIDERANT QUE la convention d'intervention et de portage précise que « un avenant détaillant le capital stocké et les annuités sera réalisé dans les cas suivants : date de 1<sup>ère</sup> acquisition, échéance annuelle, rétrocession partielle, remboursement anticipé volontaire, travaux immobilisés » ;

**MONSIEUR LE PRESIDENT :**

EXPOSE qu'à la suite de la rétrocession partielle du 27 juillet 2023 liée à l'opération, il y a lieu de modifier l'article 10.4 comme suit :

Date d'éligibilité	Annuités sur capital stocké	
	En %	En montant
14/12/2022	12,50%	79 090,34€

14/12/2023	12,50%	39 489,13€
14/12/2024	12,50%	39 489,13€
14/12/2025	12,50%	39 489,13€
14/12/2026	12,50%	39 489,13€
14/12/2027	12,50%	39 489,13€
14/12/2028	12,50%	39 489,13€
14/12/2029	Le solde dans l'acte de rétrocession.	

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
Par 31 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention**

- **APPROUVE** le contenu du projet d'avenant financier n°2 à la convention de portage relative au projet 19-447 – Champagneux TIES ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant financier n°2 à la convention de portage relative au projet 19-447 – Champagneux TIES et tout autre document nécessaire à son exécution ;

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 12/10/2023,  
**LE PRESIDENT,  
Paul REGALLET**

**Le Secrétaire de séance,  
Georges CAGNIN**



Val Guiers  
Communauté de communes  
SAVOIE

